



8^{ÈME} SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA MÉDITERRANÉE

Compte rendu des travaux de l'Assemblée

Marseille, du 20 au 22 janvier 2014

Le Parlement français a accueilli la 8^{ème} session plénière de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), du 20 au 22 janvier 2014, à Marseille. La réunion s'est déroulée à la « Villa Méditerranée », à l'invitation de M. Michel Vauzelle, député, Vice-président de l'APM et Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



M. Francesco Amoroso, Président de l'APM, et M. Michel Vauzelle, Vice-président, accueillant MM. Jean-Pierre Bel et Claude Bartolone à la Villa Méditerranée - Photo Région PACA / Jean-Pierre Garufi

La manifestation a réuni quelque 70 parlementaires représentant 25 des 27 parlements membres de l'Assemblée. Parmi eux, outre M. Jean-Pierre Bel, Président du Sénat, et M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale, cinq Présidents d'Assemblée ont participé à la session au titre du Parlement d'Albanie, du Sénat de Mauritanie, du Conseil National de Monaco, de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers du Maroc.

M. Jean-Pierre Bel a eu un entretien particulier avec le Président du Sénat de Mauritanie, portant sur la coopération interparlementaire.

La délégation française y était représentée, pour l'Assemblée nationale, par M. Michel Vauzelle (SRC - Bouches-du-Rhône), Mme Laurence Dumont (SRC - Calvados-) et M. Camille de Rocca Serra (UMP - Corse-du-Sud) ; pour le Sénat, par M. Gilbert Roger (SOC - Seine-Saint-Denis-).

M. le Président du Sénat, Jean-Pierre Bel et M. Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale, sont intervenus lors de la séance inaugurale tenue le matin du 20 janvier.

I. La Méditerranée : un pont entre des peuples qui ont à relever ensemble de multiples défis

Dans son intervention, le Président du Sénat a évoqué l'aspect central et stratégique de la Méditerranée. Celle-ci, « mer d'échanges et de passage » est le « lieu d'une civilisation exceptionnelle (...) qui a balisé les repères majeurs de notre Histoire ». M. Jean-Pierre Bel a relevé que « la réalité politique de cette région » était faite de « ruptures » qui s'articulent autour de « fractures qui s'aggravent : fracture démographique, migratoire, économique et sociale ».

Le Président du Sénat a mis en avant les nombreux défis à relever : le conflit syrien, les négociations israélo-palestiniennes qui marquent le pas, les évolutions contrastées

des pays du « printemps arabe », sans oublier les difficultés financières et économiques de certains pays de la rive Nord de la Méditerranée dont le Portugal, l'Espagne, la Grèce, voire la France.



Les présidents des Parlements présents à la session. De gauche à droite : Albanie, Monaco, Mauritanie, les deux Présidents des deux assemblées françaises, le vice-président de l'APM, le président de la Chambre des Représentants du Maroc, et le Président de l'APM.

Photo Région PACA / Jean-Pierre Garufi

Face à ces défis et ces fractures, M. Jean-Pierre Bel a invité à « *laisser de côté ces thèses qui opposent des cultures et des peuples* » dont les liens séculaires sont autant d'atouts. Il revenait donc, a estimé M. Jean-Pierre Bel, à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée « *d'inciter chacun aux échanges d'expériences, à la confrontation des idées et des visions* ». À l'APM d'incarner la « *Méditerranée de projets* » souhaitée par le Chef de l'État français, et de faire en sorte que la Méditerranée demeure « *un pont entre nos différences* » et jamais l'« *un de ces murs invisibles qui se construisent dans la peur de l'autre* ».

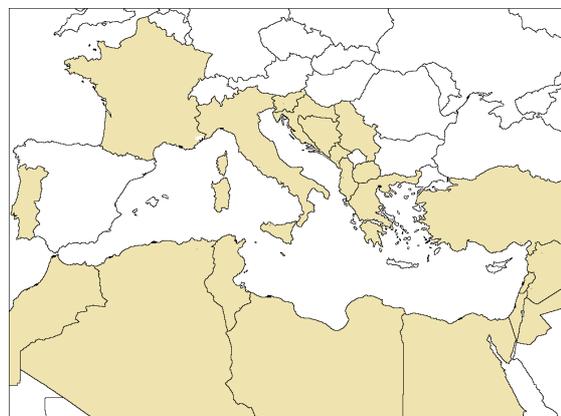
II. L'APM approfondit les questions internationales, économiques et des droits de l'Homme

À l'issue de la séance inaugurale, chacune des trois commissions de l'APM a porté sa réflexion sur deux thèmes, à partir des analyses de ses rapporteurs, et ont abouti à l'adoption de plusieurs résolutions en séance plénière.

A – La coopération politique et la sécurité

La première commission « **coopération politique et de sécurité** » a engagé un premier débat sur « *les transformations politiques en cours en Afrique du Nord et au Moyen-Orient* ». La crise syrienne, notamment son aspect humanitaire, le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens ainsi que la nouvelle donne politique et institutionnelle en Égypte ont été successivement abordés.

La résolution finale fait une large place à la crise israélo-palestinienne en invitant Israël à cesser ses « *activités de peuplement* » en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, « *exhorte le Hamas à respecter les règles démocratiques* » et appelle, tant le Hamas que le Fatah, à « *poursuivre leurs négociations en vue de renforcer leur collaboration* ». L'APM s'engage également à « *soutenir les Nations Unies sur les questions des frontières et les colonies de peuplement* » pour permettre la mise en œuvre de la « *solution à deux États* ».



Carte des pays membres de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée

Par ailleurs, concernant la Syrie, l'APM, exprime dans sa résolution, sa volonté de voir « *garantis la protection des populations civiles, le respect des droits de l'Homme et la coopération pour l'acheminement de l'aide humanitaire* » ; elle soutient pleinement les recommandations formulées dans la perspective de « *Genève II* » pour faire de cette réunion « *une étape décisive pour la stabilisation régionale* ».

Un second débat a porté sur les « *stratégies pour combattre la corruption dans le secteur public en Méditerranée* ». Le rapport a relevé l'impact économique et politique désastreux des pratiques de corruption en cours dans plusieurs pays de la région. Pour les parlementaires, la bonne gouvernance, la consolidation des droits politiques et civiques constituent autant d'outils propres à éradiquer ce fléau.

La résolution adoptée identifie les outils à la disposition des Parlements membres de l'APM et de leurs gouvernements pour réduire la corruption : ratifier les conventions internationales anti-corruption mais surtout les appliquer et « *s'assurer de la mise en œuvre effective des mesures* » qu'elles préconisent ; sensibiliser l'opinion et « *singulièrement les institutions et agents publics* » sur l'impact économique et social néfaste de la corruption ; soutenir enfin les actions conduites en ce domaine par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

B – La coopération économique, sociale et environnementale

La deuxième commission dédiée à la coopération économique, sociale et environnementale a abordé, en premier lieu, la question des « *changements climatiques : perspectives pour la Méditerranée après Doha et Varsovie* ».

Les présentations d'experts ont démontré la vulnérabilité particulière de la région aux changements climatiques et leurs impacts environnementaux et sanitaires en particulier sur l'accès à l'eau, singulièrement dans les territoires palestiniens.

La commission s'est ensuite penchée sur « *le commerce et les investissements en Méditerranée en 2013* ».

Le débat a permis de relever l'évolution préoccupante du chômage des jeunes dans tous les pays riverains. La commission s'est également inquiétée de l'écart grandissant, dans la région Afrique du Nord-Moyen-Orient (ANMO), du taux de chômage en fonction des sexes : de 11 % au Moyen-Orient et de 10 % en Afrique du Nord. Dans l'ensemble de la région, la proportion de jeunes femmes dans la vie active y est la plus faible du monde (15 %).



Réunion de l'Assemblée plénière

Photo Région PACA / Jean-Pierre Garuffi

S'appuyant sur le rapport d'un panel spécialisé, les parlementaires ont identifié quelques thématiques prioritaires pour la région méditerranéenne : le traitement des déchets (collecte, recyclage, réutilisation), le secteur de l'eau (consommation, distribution, recyclage) et le soutien aux consommateurs vulnérables. De même le financement des PME, la formation professionnelle et le développement du transport maritime et des infrastructures font partie des enjeux stratégiques au cœur des préoccupations de l'APM pour préparer le développement de l'espace méditerranéen.

C – Dialogue entre civilisations et droits de l'Homme

La troisième commission sur le « *dialogue entre les civilisations et les droits de l'Homme* » a soulevé la question de « *l'accès des personnes handicapées au marché du travail en Méditerranée* ».

Ont ainsi été dénoncées quatre catégories de barrières : celles à l'entrée des personnes handicapées sur le marché du travail, à l'accès à l'éducation et à la formation, à l'accessibilité physique sur le lieu de travail, enfin à l'accès aux financements pour la création des entreprises.

La résolution incite les Parlements à appliquer les législations anti-discriminatoires en les adaptant à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Elle préconise de ne pas limiter ces législations aux seules questions liées au travail ou à l'emploi et suggère une diversification des politiques du handicap afin de prendre en compte les différents degrés et formes d'invalidité.

La troisième commission a également débattu du sujet très sensible du « rôle des femmes dans le printemps arabe ». La rapporteure a déploré qu'en Tunisie, en Égypte et en Libye, les femmes, qui avaient pris une part active au « printemps arabe » aient vite vécu un « automne obscur », tant l'extrémisme religieux avait pris le pas sur la quête de modernité souhaitée par les sociétés civiles quant au statut des femmes.

La résolution adoptée appelle les Parlements membres à « assurer le respect

et la protection des droits des femmes et à leur rendre pleinement leur dignité en facilitant des réformes institutionnelles appropriées ».

Qu'il s'agisse de la « tolérance zéro » à l'égard des auteurs de crimes tels que le harcèlement sexuel, le viol ou la torture en prison, de la responsabilité des parlements pour intégrer les femmes dans les processus de négociation, de prise de décision et de réorganisation de la société dans les situations d'après conflits.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée

Date de création : **2006**

Parlements membres : **27**¹ dont chaque délégation comprend 5 parlementaires

Président : **M. Francesco Amoruso** (Italie, Sénat), 2012-2014

Secrétaire général : **M. Sergio Piazzi** (Italie), depuis 2006

Siège : **Saint-Julien, Malte**

La **délégation française** est composée de trois députés et de deux sénateurs :

M. Michel Vauzelle, député (SRC), Vice-Président de l'APM, **Mme Laurence Dumont**, députée (SRC), **M. Camille de Rocca-Serra**, député (UMP), et de **M. Gilbert Roger**, sénateur (SOC) et **M. Raymond Couderc**, sénateur (UMP).

¹ Albanie ; Algérie ; Ancienne République yougoslave de Macédoine ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Chypre ; Croatie ; Égypte ; France ; Grèce ; Israël ; Italie ; Jordanie ; Liban ; Libye ; Malte ; Maroc ; Mauritanie ; Monaco ; Monténégro ; Palestine ; Portugal ; Serbie ; Slovénie ; Syrie ; Tunisie ; Turquie.

Délégation du Sénat pour la 8^{ème} session plénière de l'APM à Marseille



M. Jean-Pierre BEL
Président du Sénat



M. Gilbert ROGER
Sénateur (SOC) de la Seine-Saint-Denis

Site de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée : <http://www.pam.int/?lang=fr>
Membres de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée : <http://www.pam.int/default.asp?m=members>